

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DAC 490 Approbation du principe de rendre hommage aux élus de la Commune de Paris dans les mairies d'arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 19 janvier 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de rendre hommage aux élus de la Commune de Paris dans les mairies d'arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE, au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'approbation du principe de rendre hommage aux élus de la Commune de Paris dans les mairies d'arrondissement.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « À la mémoire des élus du arrondissement qui administrèrent et firent fonction de maire pendant la Commune de Paris en 1871 » suivi de la liste des élus.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 400 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, des exercices 2021 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO